

**Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026**

**DELIBERATION
D.11.26.030**

Référence : **11 2026 07**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Considérant qu'au début de chaque séance, le Conseil d'arrondissement nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

Sur proposition de Monsieur David BELLIARD, Maire du 11^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Monsieur Alain Jean AMOUNI est nommé afin de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

*

Nombre de votants : 33 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

**Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026**

**DELIBERATION
D.11.26.031**

Référence : **11 2026 08**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil du 11^e arrondissement du 2 février 2026 doit être soumis à l'approbation du Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de Monsieur David BELLIARD, Maire du 11^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du Conseil du 11^e arrondissement du 2 février 2026 est adopté.

-*-

Nombre de votants : 17 dont 1 ayant donné pouvoir

N'ont pas pris part au vote : Alain Jean AMOUNI, Kassim BOUHOU, Arthur BULCAO COURTY, Carole COMPPER, Paul CRUZ, Ahlem GIRARD, Delphine GOATER, Nolwenn HONORÉ, Michel JALLAMION, Sylvain LEBLANC, Loup LOUBET, Ophélie MADINIER, Lucie MOUSTAPHA, Sabrina NOURI, Alexane RIOU, Laetitia VIPARD. (16)

Pour : David BELLIARD, Hélène BIDARD, Aymeric DE TARLÉ, Nour DURAND-RAUCHER, Nelly GARNIER, Rosalie LAMIN, Joséphine LANFRANCHI, Luc LEBON, Jean-Christophe MARTIN, Jérôme MEYER, Joëlle MOREL, Aurore MOUYSET, Lucie SOLEM, Adrien TIBERTI, François VAUGLIN, Alexandre VISCONTINI (17)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

DELIBERATION
D.11.26.032

Référence : **11 2026 09**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil du 11^e arrondissement du 6 avril 2026 doit être soumis à l'approbation du Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de Monsieur David BELLIARD, Maire du 11^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du Conseil du 11^e arrondissement du 6 avril 2026 est adopté.

-*-

Nombre de votants : 33 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026**

**DELIBERATION
D.11.26.033**

Référence : **11 2026 10**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-21, L.2511-19, L.2143-2 et L.2511-10 ;

Vu le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance, approuvé par la délibération 2023 DFPE 184 du Conseil de Paris en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur proposition de Monsieur David BELLARD, Maire du 11^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Michel JALLAMION ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : Il est mis en place une commission d'attribution des places en crèches dans le 11^e arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette commission est présidée par le Maire d'arrondissement ou son/sa représentant-e.

ARTICLE 3 : La commission d'attribution des places en crèches dans le 11^e arrondissement est composée :

- De 4 conseillers/conseillères d'arrondissement désigné-e-s par le Conseil d'arrondissement (majorité et opposition) : Mme Joëlle MOREL, Mme Lucie SOLEM, M. Jean-Christophe MARTIN et M. Loup LOUBET
- Du ou de la chef-fe de pôle petite enfance au sein de la Circonscription des Affaires Scolaires des 11^e et 12^e arrondissements et/ou des coordinatrices-teurs petite enfance de l'arrondissement,
- Des médecins de la Protection maternelle et infantile ou de leurs représentants au sein de ce service,
- Des assistantes et assistants sociaux du Service d'accompagnement et d'agrément des assistant-e-s maternel-le-s et familiaux (SAMF),
- Des responsables des établissements d'accueil municipaux de la Petite Enfance,
- Du Directeur Général des Services de la Mairie ou de son adjoint-e,
- De l'agent référent du Relais Informations Familles.

ARTICLE 4 : Cette commission se réunit aussi souvent que nécessaire et au minimum trois fois par an, ainsi qu'à titre exceptionnel pour étudier un cas d'urgence.

ARTICLE 5 : La commission propose au Maire d'arrondissement les admissions. Dans le cas où il y aurait 2 mois, ou plus, entre deux réunions de commission, la commission d'attribution réattribue les places en cas de désistement d'une famille retenue initialement pour éviter toute vacance de place dans les établissements d'accueil de la petite enfance.

-*-

Nombre de votants : 33 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

DELIBERATION

D.11.26.034

Référence : **11 2026 11**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2511-19, L.2511-10, L.2143-2 et L.2511-20 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur proposition de Monsieur David BELLIARD, Maire du 11^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : Est approuvée la mise en place d'une commission de désignation des candidats à un logement social.

ARTICLE 2 : La Commission est présidée par le Maire du 11^e arrondissement, ou par son/sa représentant.e.

ARTICLE 3 : La Commission sera composée :

- De 6 élus (5 majorité/1 opposition) ayant voix délibérative, désignés par le Maire du 11^e arrondissement :
 - Monsieur Arthur BULCAO COURTY
 - Monsieur Alain Jean AMOUNI
 - Madame Rosalie LAMIN
 - Madame Lucie MOUSTAPHA
 - Madame Joëlle MOREL
 - Monsieur Sylvain LEBLANC
- De partenaires représentants d'institutions ou de la vie associative désignés par le Maire
- Du chargé de mission du cabinet du Maire sur le logement

*

Nombre de votants : 33 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité/unanimité.

*

**Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026**

**DELIBERATION
D.11.26.035**

Référence : **11 2026 12**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.2511-19 ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D411-1 et suivants ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur proposition de Monsieur David BELLARD, Maire du 11^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Laetitia VIPARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Les membres du Conseil du 11^e arrondissement dont les noms suivent sont désigné-e-s en tant que représentant-e-s du Conseil d'arrondissement au sein des conseils d'écoles de l'arrondissement :

ECOLES MATERNELLES

École maternelle 19 rue Alphonse Baudin
Représentant : Madame Laetitia VIPARD

École maternelle 5 impasse de la Baleine
Représentante : Madame Carole COMPPER

École maternelle 2 passage Beslay
Représentant : Monsieur Jérôme MEYER

École maternelle 6 avenue de Bouvines
Représentant : Monsieur Arthur BULCAO COURTY

École maternelle 4 passage Bullourde
Représentant : Madame Rosalie LAMIN

École maternelle 10 bis rue Duranti
Représentant : Monsieur Alexandre VISCONTINI

École maternelle 44 rue Emile Lepeu
Représentant : Madame Dominique KIELEMOËS

École maternelle 18 rue Faidherbe
Représentant : Madame Laetitia VIPARD

École maternelle 31 rue Godefroy Cavaignac
Représentant : Madame Nolwenn HONORÉ

**Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026**

École maternelle 14 rue Merlin
Représentant : Madame Lucie SOLEM

École maternelle 11 bis avenue Parmentier
Représentant : Monsieur Aymeric DE TARLÉ

École maternelle 111 avenue Parmentier
Représentant : Madame Ophélie MADINIER

École maternelle 9 rue Popincourt
Représentant : Monsieur Michel JALLAMION

École maternelle 4 rue de la Présentation
Représentant : Madame Lucie MOUSTAPHA

École maternelle 13 boulevard Richard Lenoir
Représentant : Monsieur Paul CRUZ

École maternelle 144 rue de la Roquette
Représentant : Monsieur François VAUGLIN

École maternelle 39 rue Saint-Bernard
Représentant : Madame Alexane RIOU

École maternelle 54 rue Servan
Représentant : Madame Laetitia VIPARD

École maternelle 4/12 cité Souzy
Représentant : Monsieur Kassim BOUHOU

École maternelle 39 rue des Trois Bornes
Représentant : Madame Joséphine LANFRANCHI

École maternelle 6 cité Voltaire
Représentant : Monsieur Michel JALLAMION

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

École élémentaire 39 rue Alexandre Dumas
Représentant : Monsieur Luc LEBON

École élémentaire 75-77 boulevard de Belleville
Représentant : Madame Lucie MOUSTAPHA

École élémentaire 4 avenue de Bouvines
Représentant : Monsieur Kassim BOUHOU

École élémentaire 13 rue Froment
Représentant : Madame Rosalie LAMIN

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

École élémentaire 35 rue Godefroy Cavaignac
Représentant : Madame Ahlem GIRARD

École élémentaire 4-10 rue Keller
Représentant : Madame Nolwenn HONORÉ

École élémentaire 11 bis avenue Parmentier
Représentant : Monsieur Arthur BULCAO COURTY

École élémentaire 109 avenue Parmentier
Représentant : Madame Joséphine LANFRANCHI

École élémentaire 1 rue Pihet
Représentant : Monsieur Alexandre VISCONTINI

École élémentaire 98 avenue de la République
Représentant : Madame Joëlle MOREL

École élémentaire 100 avenue de la République
Représentant : Monsieur Alain Jean AMOUNI

École élémentaire 31 rue Saint-Bernard
Représentant : Monsieur Luc LEBON

École élémentaire 22 rue Saint-Maur
Représentant : Monsieur Aymeric DE TARLÉ

École élémentaire 24 rue Saint-Sébastien
Représentant : Monsieur Jérôme MEYER

École élémentaire 29 rue Servan
Représentant : Monsieur Adrien TIBERTI

École élémentaire 14 rue Titon
Représentant : Madame Alexane RIOU

École élémentaire 39 rue des Trois Bornes
Représentant : Madame Joëlle MOREL

École élémentaire 8 cité Voltaire
Représentant : Monsieur Nour DURAND-RAUCHER

-*-

Nombre de votants : 29 dont 3 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : Groupe Union de la Droite et du Centre (4)

Pour : Groupe Les Ecologistes, Groupe Socialiste, groupe Communiste du 11^e, groupe Nouveau Paris Populaire 11^e et Delphine Goater (29)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026**

**DELIBERATION
D.11.26.036**

Référence : **11 2026 13**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-19, L.2121-21 et L.2511-19 ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D411-1 et suivants ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur proposition de Monsieur David BELLARD, Maire du 11^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Laetitia VIPARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Les conseillers/conseillères dont les noms suivent sont désigné-e-s comme représentant-e-s du Conseil du 11^e arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées ci-dessous :

COLLEGES DE PLUS DE 600 ELEVES

<u>Collège Pilâtre de Rozier</u>	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
11 rue Bouvier 75011 PARIS	M. Jérôme MEYER M. Alain Jean AMOUNI	Mme Alexane RIOU M. Michel JALLAMION

COLLEGES DE MOINS DE 600 ELEVES

<u>Collège Beaumarchais</u>	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
124/126 rue Amelot 75011 PARIS	M. Alexandre VISCONTINI	M. Aymeric DE TARLE

<u>Collège Lucie et Raymond Aubrac</u>	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
62 rue de la Fontaine au Roi 75011 PARIS	Mme Lucie MOUSTAPHA	Mme Joséphine LANFRANCHI

<u>Collège Alain Fournier</u>	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
87 rue Léon Frot 75011 PARIS	Mme Joëlle MOREL Mme Joséphine LANFRANCHI	M. Alexandre VISCONTI M. Jérôme MEYER

<u>Collège Anne Frank</u>	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
38 rue Trousseau 75011 PARIS	M. Arthur BULCAO COURTY	Mme Rosalie LAMIN

<u>Collège Voltaire</u>	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
101 avenue de la République 75011 PARIS	Mme Joëlle MOREL	Mme Carole COMPPER

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

LYCEES

Lycée Voltaire

101 avenue de la République
75011 PARIS

Titulaires

Mme Joëlle MOREL
M. Jérôme MEYER

Suppléants

M. Alain Jean AMOUNI
Mme Lucie SOLEM

**Lycée d'enseignement polyvalent
Caroline Dorian**

74 avenue Philippe Auguste
75011 PARIS

Titulaires

M. Arthur BULCAO COURTY
M. François VAUGLIN

Suppléants

Mme Rosalie LAMIN
M. Jérôme MEYER

**Lycée d'enseignement
professionnel Marcel Deprez**

39 rue de la Roquette
75011 PARIS

Titulaires

Mme Rosalie LAMIN
Mme Carole COMPPER

Suppléants

M. Michel JALLAMION
Mme Nolwenn HONORE

**Lycée d'enseignement professionnel
Paul Poiret**

19 rue des Taillandiers
75011 PARIS

Titulaires

M. Alexandre VISCONTINI
Mme Nolwenn HONORE

Suppléants

Mme Joëlle MOREL
Mme Alexane RIOU

**Lycée d'enseignement
professionnel Turquetil**

18 passage Turquetil
75011 PARIS

Titulaires

M. Aymeric DE TARLE
Mme Alexane RIOU

Suppléants

Mme Ahlem GIRARD
M. Paul CRUZ

-*-

Nombre de votants: 29 dont 3 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote: Groupe Union de la Droite et du Centre (4)

Pour: Groupe Les Ecologistes, Groupe Socialiste, groupe Communiste du 11^e, groupe Nouveau Paris Populaire 11^e et Delphine Goater (29)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

DELIBERATION
D.11.26.037

Référence : **11 2026 14**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-16 et suivants ;
Vu la délibération 2018 DDCT 82 du Conseil de Paris des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018, relative à la mise à disposition des locaux gérées par les conseils d'arrondissement ;

Sur la proposition de Monsieur David BELLARD, Maire du 11^e arrondissement ;
Sur le rapport de Madame Laurence VIPARD ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : Peuvent être mises à disposition pour une période temporaire les locaux de la Mairie du 11^e arrondissement ainsi désignés :

Localisation	Surface	Capacité d'accueil
Salle Henri Mortier - Mairie du 11 ^e - 2 ^e étage	38 m ²	19
Salle d'attente des mariages - Mairie du 11 ^e - 2 ^e étage	49 m ²	19
Salle des mariages - Mairie du 11 ^e - 2 ^e étage	111 m ²	99 debout - 80 assis
Salle des fêtes - Mairie du 11 ^e - 2 ^e étage	229 m ²	300 debout - 180 assis
Salle Sedaine - Mairie du 11 ^e - Sous-sol	60 m ²	49
Salle Roussel - Mairie du 11 ^e - Sous-sol	56 m ²	49
Salle de réunion n° 1 – 4 ^e étage	37 m ²	10
Salle de réunion n° 2 – 4 ^e étage	40 m ²	16
Salle du Conseil d'arrondissement - 4 ^e étage	205 m ²	49
Salle Olympe de Gouge - 15 rue Merlin, 75011 Paris	1600 m ²	1100 debout - 700 assis
Salle Jean Aicard - 10 Avenue Jean Aicard, 75011 Paris	165 m ²	99 debout - 80 assis
Salle 1 - Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 11 ^e – 8 rue du Général Renault, 75011 Paris	30 m ²	25
Salle 2 - MVAC du 11 ^e – Sous-sol - 8 rue du Général Renault, 75011	25 m ²	15
Salle co-working - MVAC du 11 ^e - 8 rue du Général Renault, 75011	6 m ²	5
Bureau 1 - MVAC du 11 ^e – 8 rue du Général Renault, 75011 Paris	9 m ²	6
Bureau 2 - MVAC du 11 ^e – 8 rue du Général Renault, 75011 Paris	9 m ²	6

ARTICLE 2 : Ces mises à disposition s'effectuent de la manière suivante :

- à la Mairie entre 9h et 21h tous les jours de la semaine, et de 9h à 18h le samedi,
- à la salle Olympe de Gouges entre 8h30 et 22h du lundi au jeudi, jusqu'à 23h le vendredi, et entre 9h et 23 h le samedi ou le dimanche,
- à la salle Jean Aicard entre 9h et 23h30 tous les jours de la semaine,
- à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 11^e entre 8h et 22h tous les jours.

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

ARTICLE 3: La mise à disposition de ces locaux et leur tarification s'effectuent conformément aux dispositions de la délibération 2018 DDCT 82.

ARTICLE 4: Le Maire d'arrondissement est autorisé à signer les conventions d'occupation temporaire.

ARTICLE 5: Une fois par an, le Maire d'arrondissement fera une communication sur les occupations temporaires accordées.

-*-

Nombre de votants : 33 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

DELIBERATION
D.11.26.038

Référence : **11 2026 15**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-16 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DDCT 82 du Conseil de Paris des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018, relative à la mise à disposition des salles gérées par les conseils d'arrondissement ;

Sur la proposition de Monsieur David BELLARD, Maire du 11^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Laurence VIPARD ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : Peuvent être mises à disposition pour une période temporaire les locaux de la Mairie du 11^e arrondissement ainsi désignés :

Localisation	Surface	Capacité d'accueil
Salle d'attente des mariages - Mairie du 11 ^e - 2 ^e étage	49 m ²	19 personnes

ARTICLE 2 : Les particuliers qui souhaitent célébrer des événements familiaux peuvent bénéficier d'une mise à disposition de ce local.

ARTICLE 3 : Cette mise à disposition s'effectue entre 9h et 17 h tous les jours de la semaine.

ARTICLE 4 : La tarification de la mise à disposition de locaux a été fixée par la délibération 2018 DDCT 82 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018.

ARTICLE 5 : Le Maire du 11^e arrondissement est autorisé à signer les conventions d'occupation temporaire avec des particuliers suivant le modèle joint en annexe.

ARTICLE 6 : Une fois par an, le Maire du 11^e arrondissement fera une communication sur les occupations temporaires accordées à des particuliers.

-*-

Nombre de votants : 33 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

DELIBERATION
D.11.26.039

Référence : **11 2026 16**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-16 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DDCT 82 du Conseil de Paris en date des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018, relative à la mise à disposition des locaux gérées par les conseils d'arrondissement ;

Vu la délibération 2027 DDCT 27 du Conseil de Paris en date des 27, 28 et 29 mars 2017 relative à l'approbation du règlement intérieur des maisons de la vie associative et citoyenne de la Ville de Paris ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur la proposition de Monsieur David BELLARD, Maire du 11^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Nour DURAND-RAUCHER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Maire du 11^e arrondissement est autorisé à signer les demandes d'inscription et conventions de domiciliation de siège social d'associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 11^e arrondissement.

-*_

Nombre de votants : 33 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*_

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

DELIBERATION
D.11.26.040

Référence : **2026 DFPE 148**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (39.485 euros) et signature de convention avec l'association Haut Comme Trois Pommes (11^e) pour la réalisation de travaux de rénovation et mise aux normes dans le multi-accueil situé 42 bis rue Sedaine (11^e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Michel JALLAMION ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DFPE 148 relatif à l'attribution d'une subvention (39.485 euros) et signature de convention avec l'association Haut Comme Trois Pommes (11^e) pour la réalisation de travaux de rénovation et mise aux normes dans le multi-accueil situé 42 bis rue Sedaine (11^e).

-*-

Nombre de votants : 33 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026**

**DELIBERATION
D.11.26.041**

Référence : **2026 DFPE 153**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement (132.179 euros) et d'une subvention d'investissement (12.934 euros) à l'Association pour la diversité culturelle et sociale - l'Enfance en Couleurs, pour la crèche collective située 6-10 rue Guillaume Bertrand (11^e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Michel JALLAMION ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DFPE 153 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement (132.179 euros) et d'une subvention d'investissement (12.934 euros) à l'Association pour la diversité culturelle et sociale - l'Enfance en Couleurs, pour la crèche collective située 6-10 rue Guillaume Bertrand (11^e).

-*-

Nombre de votants : Nombre de votants : 33 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026**

**DELIBERATION
D.11.26.042**

Référence : **2026 DFPE 159**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement (103.231 euros) et d'une subvention d'investissement (6.077 euros) à l'association « Les 400 Coups » (11^e) pour la crèche parentale située 1 rue Jean Macé (11^e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Michel JALLAMION ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DFPE 159 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement (103.231 euros) et d'une subvention d'investissement (6.077 euros) à l'association « Les 400 Coups » (11^e) pour la crèche parentale située 1 rue Jean Macé (11^e).

-*-

Nombre de votants : 33 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026**

**DELIBERATION
D.11.26.043**

Référence : **2026 DFPE 188**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement (10.484.525 euros) à l'association Crescendo pour ses 30 établissements d'accueil du jeune enfant, et l'attribution d'une subvention d'investissement (69.833 euros) pour des travaux de mise aux normes et de rénovations pour ses trois établissements d'accueil du jeune enfant (9^e, 15^e et 17^e arrondissements) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Michel JALLAMION ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DFPE 188 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement (10.484.525 euros) à l'association Crescendo pour ses 30 établissements d'accueil du jeune enfant, et l'attribution d'une subvention d'investissement (69.833 euros) pour des travaux de mise aux normes et de rénovations pour ses trois établissements d'accueil du jeune enfant (9^e, 15^e et 17^e arrondissements).

-*-

Nombre de votants: 31 dont 3 ayant donné pouvoir

Abstention : groupe Nouveau Paris Populaire 11e (2)

Pour : groupe Les Ecologistes, Groupe Socialiste, groupe Communiste du 11^e, groupe Union de la Droite et du Centre et Delphine Goater (31)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026**

**DELIBERATION
D.11.26.044**

Référence : **2026 DPMP 4**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (318.000 euros) et signature de conventions avec 112 structures partenaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2026 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Nolwenn HONORÉ ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DPMP 4 relatif à l'attribution de subventions (318.000 euros) et signature de conventions avec 112 structures partenaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2026.

*

Nombre de votants : 33 dont 3 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Les Ecologistes, Groupe Socialiste, groupe Communiste du 11^e, groupe Nouveau Paris Populaire 11e et Delphine Goater

Contre : groupe Union de la Droite et du Centre

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

*

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

DELIBERATION
D.11.26.045

Référence : **V 11202614**

Vœu relatif à la demande d'annulation des 14 fermetures de classes dans le 11^e arrondissement et au renforcement des moyens alloués à l'école publique
[Vœu de l'exécutif]

Considérant que l'école publique doit être préservée, soutenue et encouragée dans ses missions de service public, au service des familles du 11^e arrondissement,

Considérant que la taille des classes constitue un déterminant essentiel de la réussite scolaire, en particulier pour les élèves les plus fragiles, comme le démontrent de nombreuses études en sciences de l'éducation,

Considérant que chaque classe fermée donne lieu à une école fragilisée dans son fonctionnement tant pour les élèves, que pour les familles et les équipes pédagogiques, alors même que les écoles du 11^e arrondissement paient déjà lourdement les conséquences de la crise du périscolaire,

Considérant que dans le 11^e arrondissement ce sont 14 fermetures de classes qui sont envisagées pour la rentrée 2026 dans les écoles maternelles Bouvines, Cité Voltaire, Merlin, 111 Parmentier, Baudin, et les écoles élémentaires Saint-Maur, Servan, Cité Voltaire, Titon, Froment, Cavaignac, 109 Parmentier, Saint-Sébastien et Trois-Bornes

Considérant que seules deux ouvertures de classes dans les écoles maternelle Beslay et élémentaire 11bis Parmentier ont été annoncées, parce que les fermetures des années précédentes entraînaient des dérogations administratives des élèves du secteur vers d'autres écoles faute de places suffisantes dans ces écoles,

Considérant que ces fermetures vont engendrer des classes surchargées dans lesquelles les missions essentielles d'inclusion des élèves en situation de handicap, d'apprentissages de qualité pour l'ensemble des enfants, de climat scolaire apaisé et de bien-être préservé seront mises à mal,

Considérant que les conditions de travail des équipes pédagogiques dont l'engagement exceptionnel est connu de toutes et tous doivent être garanties et préservées,

Considérant que les postes d'enseignant.es absents doivent être remplacés et qu'il est indispensable de continuer à recruter des enseignant.es supplémentaires pour couvrir les besoins en remplacement notamment pour les postes spécialisés de maitres et maitresses en RASED,

Considérant que les décharges des directeurs des écoles du 11^e arrondissement doivent être sanctuarisées, à travers la publication effective du décret confirmant leur maintien et la signature de la convention entre l'Etat et la ville de Paris,

Considérant que les enfants les plus fragiles seront, en cas de fermetures de classes et donc de classes surchargées, les premières victimes de ces décisions injustes alors même que la lutte contre les inégalités et le déterminisme social doivent être notre priorité,

Considérant que l'académie de Paris est aujourd'hui une des plus ségréguées de France et qu'il faudrait au contraire investir massivement dans l'école publique pour améliorer la mixité sociale et scolaire,

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

Considérant que les réformes successives et les suppressions de poste entraînent au contraire une fuite vers le privé et intensifient des différences de niveaux scolaires entre établissements, mettent en danger la mixité sociale et scolaire et nous imposent d'exiger des moyens humains et matériels supplémentaires pour l'école publique ;

Considérant que ces fermetures interviennent dans un contexte de baisse démographique à Paris, mais que celle-ci est absorbée quasi exclusivement par l'enseignement public, sans effort équivalent demandé à l'enseignement privé sous contrat ;

Considérant que la baisse du nombre d'élèves devrait au contraire être saisie comme une opportunité pour améliorer les conditions d'apprentissage, réduire les effectifs par classe et renforcer l'accompagnement pédagogique ;

Considérant enfin l'engagement constant de la Ville de Paris en faveur de la réussite éducative, de l'inclusion scolaire et de la mixité sociale ;

Sur le rapport de Mme Laetitia VIPARD,

Sur proposition de Monsieur David Belliard, Maire du 11^e arrondissement, et des élu.e.s du groupe Les Ecologistes, du Groupe Socialiste et du Groupe Communiste du 11^e ;

Le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu :

Que le ministère de l'Education Nationale :

- annule les 14 fermetures de classes prévues dans le 1^{er} degré dans le 11^{ème} arrondissement pour la rentrée 2026 ;
- engage un moratoire sur les fermetures de classes dans le 11^{ème} arrondissement et à Paris ;
- renforce les brigades de remplacement ainsi que les enseignants spécialisés notamment dans les RASED ;
- publie le décret confirmant les décharges de directeurs d'écoles à Paris et signe la convention avec la ville de Paris relative à ces décharges ;
- garantisse une répartition équilibrée de l'effort entre enseignement public et privé sous contrat, afin de ne pas aggraver les déséquilibres existants.

-*-

Nombre de votants : 33 dont 3 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Les Ecologistes, du Groupe Socialiste, du Groupe Communiste du 11^e, du groupe Nouveau Paris Populaire 11^e et Delphine Goater (29)

Contre : groupe Union de la Droite et du Centre (4)

Mis aux voix, le vœu est adopté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

DELIBERATION
D.11.26.046

Référence : **V 11202610**

Vœu relatif aux fermetures de classes dans les écoles parisiennes et à la nécessité de renforcer l'école publique

[sur proposition du groupe Nouveau Paris Populaire 11e]

Considérant les annonces du rectorat de Paris prévoyant la fermeture de nombreuses classes à la rentrée 2026, avec notamment 64 fermetures en maternelle et 108 en élémentaire ;

Considérant que ces décisions touchent particulièrement les arrondissements populaires, dont le 11e arrondissement, où 5 classes en maternelle et 11 en élémentaire sont menacées de fermeture ;

Considérant que ces suppressions entraîneront une augmentation des effectifs par classe, une dégradation des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail des personnels éducatifs ;

Considérant que les établissements relevant de l'éducation prioritaire nécessitent au contraire des moyens renforcés pour lutter contre les inégalités scolaires ;

Considérant que ces fermetures s'inscrivent dans un contexte national de réduction des moyens alloués au service public d'éducation ;

Considérant enfin la mobilisation des personnels éducatifs, des parents d'élèves et des organisations syndicales contre ces mesures ;

Sur le rapport de Monsieur Loup LOUBET,
Sur proposition du groupe Nouveau Paris Populaire 11^e

Le Conseil du 11e arrondissement émet le vœu :

- la Ville de Paris interpelle le rectorat afin d'obtenir l'annulation immédiate des fermetures de classes prévues pour la rentrée 2026 ;
- l'État mette en œuvre un plan d'urgence pour l'école publique, incluant le recrutement de personnels, la réduction des effectifs par classe et le renforcement de l'accompagnement des élèves en situation de handicap ;
- La Ville de Paris réaffirme son engagement en faveur d'un service public d'éducation renforcé, accessible à toutes et tous.

-*-

Nombre de votants : 33 dont 3 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Nouveau Paris Populaire 11^e (2)

Contre : groupe Les Ecologistes, du Groupe Socialiste, du Groupe Communiste du 11^e, du groupe Union de la Droite et du Centre, et Delphine Goater (31)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

DELIBERATION
D.11.26.047

Référence : **V 11202609**

Vœu relatif à la protection des enfants dans le périscolaire du 11e arrondissement
[sur proposition du groupe Nouveau Paris Populaire 11e]

Considérant les signalements répétés de situations préoccupantes dans les temps périscolaires au sein des écoles du 11e arrondissement ;

Considérant que le 11e arrondissement figure parmi l'arrondissement parisien particulièrement touchés par ces signalements, appelant une réponse rapide et adaptée ;

Considérant le rapport élaboré par les parents d'élèves, formulant une quarantaine de propositions concrètes visant à améliorer la sécurité, la transparence et les conditions d'encadrement des enfants ;

Considérant que ces propositions portent notamment sur le respect effectif des taux d'encadrement, une information renforcée des familles et la prévention des situations d'isolement ;

Considérant que, malgré la connaissance ancienne de ces difficultés, les réponses apportées à ce jour se limitent essentiellement à des temps d'échange et de concertation, sans mise en œuvre opérationnelle immédiate ;

Considérant que les professionnels du périscolaire alertent de longue date sur la précarité de leurs conditions d'emploi, le manque de formation, l'insuffisance des effectifs et l'absence de reconnaissance de leur rôle éducatif ;

Considérant que ces difficultés structurelles fragilisent directement la qualité de l'encadrement et la sécurité des enfants ;

Considérant la nécessité de restaurer la confiance des familles dans le service public éducatif au niveau local ;

Sur le rapport de Monsieur Loup LOUBET,
Sur proposition du groupe Nouveau Paris Populaire 11^e

Le Conseil du 11e arrondissement émet le vœu que :

- La Mairie du 11e arrondissement demande à la Ville de Paris la mise en place d'ici la rentrée de septembre d'un plan d'action d'urgence et des engagements budgétaires spécifique au 11e arrondissement, tenant compte du niveau élevé de signalements constaté ;
- Une mise en œuvre rapide et priorisée des propositions issues du rapport des parents d'élèves soit engagée, notamment :
 - le respect strict des taux d'encadrement,
 - la limitation des situations d'isolement entre un adulte et un enfant,
 - le renforcement de la transparence vis-à-vis des familles (présence des agents, information en cas d'incident)
- Un renforcement immédiat des moyens humains dans les écoles du 11e soit déployé, permettant d'améliorer concrètement les conditions d'encadrement ;

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

- Des mesures de stabilisation et de reconnaissance des professionnels du périscolaire soient mises en œuvre en priorité dans l'arrondissement, incluant la déprécarisation des contrats avec une titularisation des vacataires et la création de la catégorie A pour les directeurs et directrices du périscolaire, le renforcement de la formation et l'amélioration des conditions de travail ;
- Une association étroite des parents d'élèves et des équipes éducatives soit organisée dans le suivi des mesures engagées ;
- Un suivi régulier en Conseil d'arrondissement, avec présentation d'un état d'avancement des actions, soit instauré afin de garantir transparence et effectivité.

Ce vœu s'inscrit dans une exigence claire : les constats sont connus, les propositions existent, les alertes sont partagées, il est désormais nécessaire d'engager sans délai des actions concrètes pour garantir la sécurité des enfants dans les écoles du 11^e arrondissement.

-*-

Nombre de votants : 33 dont 3 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Nouveau Paris Populaire 11^e (2)

Contre : groupe Les Ecologistes, du Groupe Socialiste, du Groupe Communiste du 11^e, du groupe Union de la Droite et du Centre, et Delphine Goater (31)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

DELIBERATION
D.11.26.048

Référence : **V 11202615**

Vœu relatif au périscolaire dans le 11^e arrondissement
[Vœu de l'exécutif]

Considérant que la situation du périscolaire à Paris a suscité une vive inquiétude parmi les familles, les personnels éducatifs et l'ensemble de la communauté scolaire ;

Considérant que ces difficultés ont profondément fragilisé la confiance des parents dans le service public du périscolaire, alors même que celui-ci joue un rôle essentiel dans la vie quotidienne des enfants et des familles ;

Considérant la situation extrêmement préoccupante du 11^e arrondissement s'agissant des signalements de violences dans le périscolaire ;

Considérant que le 11^e arrondissement est un des plus touchés de Paris par ce phénomène de violences dans le périscolaire ;

Considérant que la sécurité et la protection des enfants sont la priorité de ce mandat, dans le 11^e arrondissement et à Paris ;

Considérant le plan d'actions parisien pour le périscolaire voté par le Conseil de Paris du 14 avril 2026 ;

Considérant l'installation dans le 11^e arrondissement, le 13 avril dernier, du Conseil citoyen pour le périscolaire, composé notamment de parents des différentes écoles de notre arrondissement ;

Considérant que ce comité, qui sera amené à se réunir plusieurs fois par an, sera chargé de suivre la mise en œuvre effective du plan d'actions parisien pour le périscolaire et des 40 propositions élaborées par le collectif des parents du 11^e arrondissement ;

Considérant la mobilisation pleine et entière de l'ensemble des élu-es et des acteurs et actrices de la communauté éducative pour la mise en œuvre des différentes mesures du plan parisien pour le périscolaire à Paris ;

Sur le rapport de Mme Laetitia VIPARD,

Sur proposition de Monsieur David Belliard, Maire du 11^e arrondissement, et des élu.e.s du groupe Les Ecologistes, du Groupe Socialiste et du Groupe Communiste du 11^e ;

Le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu :

- **Que le 11^e arrondissement** apporte son plein soutien au plan d'action pour le périscolaire porté par Emmanuel Grégoire, Maire de Paris ;
- **Que le 11^e arrondissement** plaide pour que les moyens humains, financiers, et matériels pour la mise en œuvre de ce plan soient pleinement à la hauteur des enjeux, afin de garantir un périscolaire de qualité dans toutes les écoles de la Ville de Paris, et notamment au sein du 11^e arrondissement ;

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

- **Que le 11^e arrondissement** soit pilote et en pointe pour expérimenter en avance de phase et en prenant appui sur la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative toutes les mesures du plan parisien pour le périscolaire ;
- **Que le 11^e arrondissement** puisse s'appuyer sur cette expérimentation pour identifier rapidement les mesures les plus efficaces pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants, les conditions de travail des équipes pédagogiques et le dialogue avec les familles ;
- **Que le 11^e arrondissement** puisse mettre en œuvre des mesures complémentaires adaptées aux réalités locales, notamment celles proposées par les représentants des parents d'élèves dans le cadre du Conseil citoyen pour le périscolaire ;
- **Que le 11^e arrondissement** puisse pérenniser le Conseil citoyen pour le périscolaire afin de pouvoir intégrer les citoyennes et citoyens au pilotage de la mise en place des mesures pour le périscolaire.

-*

Nombre de votants : 33 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix, le vœu est adopté à l'unanimité

-*

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

DELIBERATION
D.11.26.050

Référence : **V 11202616**

Vœu relatif à la situation de la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon (FOCSS) et au maintien de son offre de soins, sociale, médico-sociale et de petite enfance dans le 11^e arrondissement
[Vœu de l'exécutif]

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'annonce, début avril, de la mise en œuvre d'un plan de cession des activités de la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon (FOCSS), acteur majeur et historique du champ sanitaire, social et médico-social en matière d'accueil de la petite enfance, de protection maternelle et infantile, d'accès aux soins, de prévention et d'accompagnement des personnes âgées ;

Considérant que la Fondation, placée en redressement judiciaire le 5 novembre 2025 et confrontée à une dette supérieure à 12 millions d'euros, fait aujourd'hui l'objet d'un projet de cession globale de ses activités impliquant la mise en appel d'offres de l'ensemble de ses structures ;

Considérant que, sans une intervention forte de la Ville de Paris, de l'État et de l'ensemble des autorités compétentes, les activités de cette fondation courent un risque majeur de privatisation, de fragmentation ou de fermeture de ses établissements parisiens ;

Considérant que la FOCSS est une fondation laïque reconnue d'utilité publique, forte de plus de 120 ans d'histoire, gestionnaire de nombreuses structures sociales et médico-sociales à but non lucratif, implantées principalement dans l'Est parisien ;

Considérant que la Fondation représente aujourd'hui un acteur majeur du médico-social en Île-de-France avec 65 structures, plus de 1 800 salariés, 35 crèches parisiennes représentant environ 1 600 places, deux centres de santé, des structures de soutien à la parentalité ainsi qu'un important dispositif d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que la FOCSS contribue à faire vivre des valeurs humanistes et de solidarité en accueillant de manière inconditionnelle des publics particulièrement vulnérables ;

Considérant que la Fondation s'appuie sur l'engagement de près de 1 800 professionnels soignants, éducatifs et administratifs dont les compétences, l'expérience et la connaissance des publics accompagnés constituent des ressources précieuses pour notre territoire ;

Considérant que ces salariés pourraient aujourd'hui voir leurs emplois, leurs conditions de travail et leurs parcours professionnels fragilisés par le processus de cession engagé ;

Considérant que le 11^e arrondissement accueille plusieurs structures essentielles de la Fondation, notamment le centre de PMI Charonne, le centre de santé sexuelle, l'Hôpital mère-enfant de l'Est parisien situé rue des Bluets, ainsi que le centre d'accueil de jour Marie de Miribel ;

Considérant que la FOCSS s'inscrit, à travers l'Hôpital mère-enfant de l'Est parisien, dans une histoire sociale, ouvrière et féministe forte, le site ayant accueilli jusqu'en 2006 la clinique des Bluets, fondée sur les principes d'émancipation, de dignité et de refus de faire de la santé une marchandise ;

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

Considérant que la Fondation propose, au sein de cet établissement, un parcours de soins pluridisciplinaire et coordonné, articulé notamment autour d'une unité mère-bébé en psychiatrie, d'un hôpital de jour et d'une cellule d'évaluation et d'orientation en santé périnatale, permettant de réaliser plus de 7 000 consultations par an ;

Considérant que la FOCSS assure également dans le 11^e arrondissement l'accès à un centre de santé sexuelle de proximité indispensable à l'effectivité des droits sexuels ;

Considérant que la Fondation fait vivre, à travers le centre de PMI Charonne, un service essentiel de prévention, d'accompagnement à la parentalité et de protection des jeunes enfants, au bénéfice de familles souvent précaires ou exilées ;

Considérant que la FOCSS garantit, avec le centre d'accueil de jour Marie de Miribel, une réponse de proximité pour les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés ;

Considérant l'inquiétude légitime des familles concernées par les 1 600 places de crèches aujourd'hui menacées ainsi que celle des patients, des personnes âgées et des publics fragiles accompagnés ;

Considérant le risque de fragmentation de l'offre de soins et d'accompagnement lié à une reprise structure par structure, pouvant entraîner une perte de cohérence, une dégradation des conditions de travail des équipes et une rupture dans les parcours des usagers ;

Considérant que la sauvegarde de la FOCSS et de ses activités relève pleinement des principes de solidarité, d'égalité d'accès aux soins, de lutte contre le non-recours et de protection des plus fragiles qui fondent l'action municipale ;

Considérant enfin que la Fondation est financée à près de 80 % par des fonds publics, notamment par la Ville de Paris, ce qui confère une responsabilité particulière aux pouvoirs publics ;

Considérant la mobilisation de l'Exécutif parisien et du secrétariat général de la Ville de Paris pour accompagner les solutions permettant de pérenniser l'ensemble des activités aujourd'hui assurées par la FOCSS dans le cadre du plan de cession placé sous l'autorité d'un administrateur judiciaire ;

Sur le rapport de Mme Rosalie LAMIN,
Sur proposition de Monsieur David Belliard, Maire du 11^e arrondissement, et des élu.e.s du groupe Les Ecologistes, du Groupe Socialiste et du Groupe Communiste du 11^e ;

Emet le vœu que :

- La Ville de Paris réaffirme son attachement au maintien, dans le 11^e arrondissement et dans l'Est parisien, d'une offre de soins, sociale, médico-sociale et de petite enfance accessible, solidaire, cohérente et non lucrative ;
- La Ville de Paris, en lien étroit avec l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, l'État et l'ensemble des partenaires concernés, assure une vigilance renforcée sur les conditions de reprise des structures, en veillant à la qualité des projets, à la continuité des missions et au respect des valeurs portées par la Fondation ;
- Soit garantie la continuité effective de l'ensemble des activités aujourd'hui assurées par la FOCSS, tant dans le champ sanitaire, médico-social, périnatal et de la petite enfance, en particulier pour les publics les plus vulnérables ;

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

- Toute solution de reprise ou de gestion s'inscrive exclusivement dans un cadre non lucratif et permette de préserver une offre de santé de proximité cohérente et non fragmentée dans le 11^e arrondissement, incluant notamment les dispositifs spécialisés en santé sexuelle, périnatalité psychique, protection maternelle et infantile et accompagnement des personnes âgées ;
- Les salariés des établissements soient pleinement associés aux discussions engagées et que leurs emplois, leurs compétences, leurs conditions d'exercice et leurs parcours professionnels soient préservés dans le respect du cadre juridique imposé par le plan de cession ;
- La Ville de Paris s'engage à accompagner activement l'émergence d'une solution de reprise permettant d'assurer la pérennité et le maintien des activités de l'Hôpital mère-enfant de l'Est parisien et des autres structures stratégiques de la Fondation ;
- La Ville de Paris étudie, lorsque cela s'avère nécessaire, toutes les options permettant de garantir la continuité du service public, y compris des reprises en régie ou des formes de portage public de certaines structures stratégiques ;
- La Ville de Paris engage, avec les acteurs concernés, un plaidoyer auprès de l'État, de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et des autorités compétentes afin de garantir à ces établissements des financements publics pérennes et adaptés à leurs missions de soins, d'accompagnement social et de prévention ;
- Enfin, la Ville de Paris et la Mairie du 11^e arrondissement interpellent le Gouvernement, et notamment le ministre de la Santé, afin que soient mobilisés tous les leviers nécessaires pour préserver durablement l'offre de soins, d'accompagnement social et de petite enfance portée par la Fondation sur le territoire parisien, ainsi que les emplois des salariés.

-*

Nombre de votants : 33 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix, le vœu est adopté à l'unanimité

-*

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

DELIBERATION
D.11.26.051

Référence : **V 11202611**

Vœu relatif à l'avenir de la Fondation Croix-Saint-Simon, au maintien de ses activités et à la protection de ses emplois

[Sur proposition du groupe Nouveau Paris Populaire 11e]

Le Conseil du 11e arrondissement,

Considérant le rôle structurant de la Fondation Croix-Saint-Simon dans le champ sanitaire, social et de la petite enfance à Paris, avec 66 structures, près de 1 800 salarié-es et 100 000 usager-es ;

Considérant la diversité de ses activités (périnatalité, centres de santé, santé mentale, crèches, accompagnement à domicile, formation) et leur ancrage historique dans l'Est parisien, notamment autour de l'hôpital mère-enfant des Bluets ;

Considérant la mise en redressement judiciaire de la fondation en novembre 2025 et l'annonce d'un plan de cession de ses activités ;

Considérant les alertes graves portées par les organisations syndicales concernant :

- Les risques de démantèlement activité par activité ;
- Les suppressions de postes et plans sociaux ;
- Les ruptures de parcours pour les publics accompagnés ;
- L'absence de transparence sur la situation financière réelle ;

Considérant les craintes exprimées quant à une cession à des acteurs privés à but lucratif et à une logique de valorisation immobilière au détriment des missions sociales ;

Considérant la mobilisation des salarié-es, des usager-es et des habitant-es pour refuser la fermeture des activités et défendre les emplois ;

Considérant que les salarié-es demandent un projet global de reprise, cohérent, non lucratif, garantissant à la fois les missions et les conditions de travail ;

Considérant que la puissance publique, et en particulier la Ville de Paris, ne peut se désengager face à un acteur aussi structurant du service rendu aux habitant-es ;

Sur le rapport de Madame Sabrina NOURI,
Sur proposition du groupe Nouveau Paris Populaire 11^e

Emet le vœu que :

- La Mairie du 11e arrondissement interpelle la Ville de Paris afin qu'elle prenne publiquement position pour le maintien de l'ensemble des activités de la fondation et la protection de tous les emplois ;
- La Ville de Paris refuse toute logique de démantèlement ou de cession à des acteurs à but lucratif
- La Ville de Paris s'engage à étudier les conditions d'une reprise publique ou non lucrative des activités relevant de ses compétences, en garantissant un projet global, cohérent et pérenne ;

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

- Ville de Paris conditionne tout soutien financier à des garanties strictes en matière de maintien des activités, de l'emploi et du dialogue social ;
- La Ville de Paris rend publiques les informations dont elle dispose sur la situation financière de la fondation et les projets de reprise ;
- Enfin, la Ville de Paris prend ses responsabilités, y compris budgétaires, dans les prochaines échéances, afin de garantir le maintien durable des activités et des emplois au service des habitant.es.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 3 ayant donné pouvoir

Abstention : groupe Union de la Droite et du Centre (4)

Pour : groupe Nouveau Paris Populaire 11^e (2)

Contre : groupe Les Ecologistes, du Groupe Socialiste, du Groupe Communiste du 11^e, et Delphine Goater (29)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

DELIBERATION
D.11.26.052

Référence : **V 11202612**

Vœu relatif au maintien de l'équipe de développement local du 11^e arrondissement et au renforcement des moyens dédiés aux quartiers populaires
[sur proposition du groupe Nouveau Paris Populaire 11e]

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le rôle essentiel de l'équipe de développement local (EDL) du 11^e arrondissement, qui coordonne des actions de proximité au service des habitant-es, notamment les plus vulnérables, et soutient activement le tissu associatif local ;

Considérant la situation actuelle de fragilisation de cette équipe, notamment en raison de l'absence de chef-fe de projet depuis plusieurs mois ;

Considérant le projet de fusion avec l'équipe de développement local du 20^e arrondissement, qui conduirait à la suppression d'une équipe de proximité et à un éloignement des réalités de terrain ;

Considérant les besoins importants du territoire du 11^e arrondissement en matière d'accès aux droits, d'accompagnement des publics fragiles et de soutien aux initiatives locales ;

Considérant la mobilisation récente des personnels, des organisations syndicales, des associations et des habitant-es, à laquelle des élu-es du groupe Nouveau Paris Populaire ont participé ;

Considérant la rupture actuelle du dialogue social ;

Sur le rapport de Madame Sabrina NOURI,
Sur proposition du groupe Nouveau Paris Populaire 11^e

Emet le vœu que :

- la Ville de Paris renonce au projet de fusion des équipes de développement local des 11^e et 20^e arrondissements ;
- l'équipe de développement local du 11^e arrondissement soit maintenue dans son intégralité
- un-e chef-fe de projet soit recruté-e dans les plus brefs délais ;
- les moyens humains et financiers dédiés au développement local dans le 11^e arrondissement soient renforcés ;
- le dialogue social reprenne immédiatement avec les organisations syndicales ;
- la mairie du 11^e arrondissement réaffirme clairement son soutien aux équipes de terrain et aux acteurs locaux.

-*-

Nombre de votants : 33 dont 3 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Nouveau Paris Populaire 11^e (2)

Contre : groupe Les Ecologistes, du Groupe Socialiste, du Groupe Communiste du 11^e, groupe Union de la Droite et du Centre, et Delphine Goater (31)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

DELIBERATION
D.11.26.052

Référence : **V 11202612**

Vœu relatif à l'avenir du boulevard Richard-Lenoir et du boulevard Jules-Ferry
[sur proposition du groupe Union de la Droite et du Centre]

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que le projet de transformation des boulevards Richard-Lenoir et Jules-Ferry en promenade plantée, dit projet des « Ramblas », tel qu'il avait été conçu sous la précédente mandature, prévoyait une refonte profonde de cet axe : élargissement du terre-plein central, suppression des 1150 mètres de grilles des quatre squares existants, réduction de la place accordée à la circulation automobile et création d'une continuité piétonne de Bastille à Stalingrad,

Considérant que ces boulevards sont construits sur le Canal Saint-Martin et constituent un aménagement emblématique des années 1990, dont toute transformation implique des travaux lourds aux conséquences potentiellement irréversibles sur le tissu urbain et le cadre de vie des habitants,

Considérant que la suppression des grilles des squares soulève des inquiétudes légitimes quant à la sécurité des enfants et à la préservation d'espaces protégés aujourd'hui utilisés quotidiennement par les familles du quartier,

Considérant que dès 2023, le projet a suscité une opposition significative : pétitions, mobilisation d'associations de riverains et recours juridiques déposés notamment par France Nature Environnement (FNE) au motif de l'absence d'évaluation environnementale pour un projet couvrant plus de 10 hectares,

Considérant qu'en 2024 le tribunal administratif de Paris a suspendu le projet pour doute sérieux sur sa légalité, suspension confirmée en juillet 2024 par le Conseil d'État, entraînant l'arrêt du chantier pendant plus d'un an,

Considérant qu'en juillet 2025 le tribunal administratif a finalement rejeté les recours et validé la légalité du projet, levant le blocage judiciaire, mais sans pour autant apaiser les oppositions locales ni résoudre les questions de fond sur la concertation,

Considérant que les commerçants du secteur s'inquiètent des effets de la réduction du stationnement et du report du trafic sur les rues adjacentes,

Considérant que ce projet a été conduit sans concertation suffisante, laissant aux habitants le sentiment d'avoir été mis devant le fait accompli,

Considérant que le nouveau maire du 11^{ème} arrondissement a déclaré publiquement qu'« il ne doit pas y avoir de tabou » et s'est engagé à relancer une concertation approfondie sur ce dossier,

Considérant qu'un réaménagement de ces boulevards est souhaitable et nécessaire, notamment pour répondre aux enjeux climatiques et améliorer le cadre de vie, mais que sa réussite impose une démarche inclusive, transparente et véritablement ouverte sur l'ensemble des options,

Sur le rapport de Monsieur Sylvain LEBLANC,
Sur proposition du groupe Union de la Droite et du Centre ;

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

Emet le vœu que :

- Que le Maire du 11^{ème} arrondissement crée sans délai un groupe de travail dédié à l'avenir des boulevards Richard-Lenoir et Jules-Ferry, présidé par le maire ou l'adjoint chargé de l'urbanisme,
- Que ce groupe associe pleinement les habitants, les associations de riverains, les conseils de quartier, les commerçants et les élus de l'opposition,
- Que ce groupe ait pour mission : écouter chaque partie prenante, établir un diagnostic partagé, évaluer sans tabou toutes les options d'aménagement — y compris le devenir des squares et de leurs grilles —, puis formuler un avis consultatif,
- Que cet avis soit rendu public et présenté au conseil d'arrondissement, seul compétent pour se prononcer démocratiquement sur les orientations du projet,
- Qu'aucune décision irréversible sur le terrain ne soit prise avant que le conseil d'arrondissement ait délibéré sur la base de ces travaux.

On ne transforme pas un quartier avant d'avoir écouté ceux qui y vivent.

-*-

Nombre de votants: 31 dont 3 ayant donné pouvoir

Abstention : groupe Nouveau Paris Populaire 11^e (2)

Pour : groupe Union de la Droite et du Centre, et Delphine Goater (5)

Contre : groupe Les Ecologistes, du Groupe Socialiste, du Groupe Communiste du 11^e, (26)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

DELIBERATION
D.11.26.054

Référence : **V 11202608**

Vœu relatif au réaménagement du passage de la Folie Regnault
[sur proposition du groupe Union de la Droite et du Centre]

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la circulation anarchique et congestionnée sur le secteur Chemin Vert - Père Lachaise - Roquette, notamment due au changement de sens de la rue du Chemin Vert et à la mauvaise synchronisation des feux du carrefour Roquette – Ménilmontant (au sujet de laquelle notre groupe avait produit un vœu en 2021 resté lettre morte),

Considérant que le passage étroit de la Folie-Regnault est devenu de fait un itinéraire de délestage afin de rejoindre le secteur Voltaire,

Considérant que ce passage a été transformé en zone à priorité piétons mais où i) le panneau d'entrée de zone est mal placé (trottoir de gauche) et ne peut être vu des conducteurs venant du boulevard de Ménilmontant et surveillant les arrivées par la piste cyclable (à droite) et ii) la pente descendante favorise la prise de vitesse des véhicules au-delà des 20 km/h autorisés,

Considérant que les pavés du passage, s'ils ont une esthétique et une valeur patrimoniale indéniable, restent très bruyants du fait de la circulation,

Considérant l'étroitesse des trottoirs du passage, de plus régulièrement encombrés par les poubelles ou les tables du café faisant l'angle avec la rue de la Folie-Regnault ne laissant que 20 centimètres pour les piétons, ce qui est insuffisant pour y circuler en fauteuil roulant ou avec une poussette,

Considérant que ce passage ne peut être piétonnisé du fait de la présence de nombreux garages,

Considérant les demandes des résidents du passage de la Folie-Regnault et leurs signalements à la mairie d'arrondissement restés sans réponse,

Sur le rapport de Madame Aurore MOUYSSET,
Sur proposition du groupe Union de la Droite et du Centre ;

Emet le vœu que :

- Que le panneau d'entrée de zone à priorité piétons soit placé sur le trottoir de droite en entrée du passage afin d'en renforcer la visibilité,
- Que les Services de la Ville veillent au respect des limites de droits de terrasse accordés dans le secteur,
- Que la mairie d'arrondissement engage une concertation avec les riverains du passage de la Folie-Regnault en vue de son réaménagement, notamment autour des axes suivants :
 - Mise à niveau de la chaussée,
 - Remplacement des pavés en pierre par des pavés en bois, nettement moins bruyants,
 - Installation de dispositifs afin de ralentir la circulation en entrée, milieu et sortie du passage afin de contraindre les automobilistes à respecter la limitation de vitesse.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 3 ayant donné pouvoir

Abstention : groupe Nouveau Paris Populaire 11^e et Delphine Goater (3)

Pour : groupe Union de la Droite et du Centre (4)

Contre : groupe Les Ecologistes, du Groupe Socialiste, du Groupe Communiste du 11^e (26)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

DELIBERATION
D.11.26.055

Référence : **V 11202604**

Vœu relatif au soutien des arts de la rue [proposé par le groupe Les Ecologistes]

Considérant que le Festival Onze bouge, créé en 1997 sous l'impulsion de Georges Sarre, dont la vocation historique est de donner accès à une programmation de spectacles de théâtre pour un large public, est un événement culturel incontournable du 11^e arrondissement ;

Considérant l'élargissement de la programmation artistique à la danse, à la musique et aux arts de la rue, la volonté de s'adresser à des publics divers, et de sortir l'art des salles de spectacles, de nombreuses représentations ont lieu dans l'espace public ;

Considérant la gratuité des spectacles qui permettent à plus de 30 000 spectateurs et spectatrices des voyages artistiques inattendus chaque année ;

Considérant que ce festival unique se démarque par son engagement artistique et sa volonté de soutenir la création des arts de la rue, permet aux spectateurs et spectatrices de découvrir de nouvelles pratiques artistiques, déplace nos regards et ouvre nos horizons artistiques ;

Considérant que le festival Onze bouge toujours présentera sa programmation dans le 11^e du 21 mai au 4 juin et nous invite dès à présent à assister à des performances, des répétitions dans l'espace public, participe à réenchanter le quotidien, touche des personnes parfois éloignées du spectacle vivant, et créé des moments de partages et convivialité précieux dans nos rues ;

Considérant le spectacle « Dans les clous » du collectif la Grosse plateforme, dirigé par Jean Hostache, issu d'un travail en collaboration avec la Maison des pratiques artistiques amateur de Breguet dans le cadre de Dance Day, chorégraphie qui interroge sur les notions de normes, de liberté et de ce que veut dire « être dans les clous », présentée le 16 avril dernier à l'angle du boulevard Voltaire et de la place de la Nation ;

Considérant les propos haineux et homophobes, les insultes et menaces d'une grande violence dont Jean Hostache et son collectif ont été victimes depuis cette présentation, à travers une vague de cyberharcèlement et de désinformation initiée sur les réseaux sociaux et relayées par la presse et des personnalités politiques d'extrême-droite ;

Considérant notamment les menaces physiques contre sa personne et son spectacle dont Jean Hostache a été victime, le caractère homophobe et liberticide des propos qui l'ont visé, ainsi que les mensonges propagés sur le coût de son spectacle subventionné par la Ville de Paris ;

Considérant que la culture est un bien commun que nous devons protéger et partager pour favoriser l'émancipation individuelle et collective, et le vivre-ensemble, et lutter contre l'intolérance et la haine, en particulier en période de repli identitaire et de menace sur nos libertés d'expression et de création ;

Considérant qu'aucune forme de violence contre les individus et qu'aucune discrimination ne sauraient être tolérée ni dans la rue, ni dans l'espace public numérique ;

Sur le rapport de Mme Joëlle MOREL

Conseil du 11^e arrondissement
11 MAI 2026

Sur proposition des élu.e.s du groupe Les Ecologistes;

Le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu :

- Que la Ville de Paris réaffirme son soutien au chorégraphe Jean Hostache, ainsi qu'à l'ensemble des artistes et des équipes mobilisés pour la création et la diffusion des arts dans l'espace publics ;
- Que la Ville de Paris puisse examiner les voies juridiques pouvant être engagées face aux faits d'homophobie, de harcèlement et de fausses informations visant Jean Hostache et son travail artistique ;
- Que la Ville de Paris réaffirme son engagement en faveur du financement des arts de la rue et de la création artistique dans l'espace public afin de garantir la liberté de création, la diversité culturelle et l'accès à toutes et tous à la culture ;
- Que la mairie du 11^{ème} arrondissement continue à apporter son soutien à toutes les activités culturelles et artistiques, souvent engagées, prises pour cibles, des librairies indépendantes aux spectacles de rue.

-*-

Nombre de votants : 33 dont 3 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Les Ecologistes, du Groupe Socialiste, du Groupe Communiste du 11^e, du groupe Nouveau Paris Populaire 11^e et Delphine Goater (29)

Contre : groupe Union de la Droite et du Centre (4)

Mis aux voix, le vœu est adopté à la majorité

-*-

À 21h36, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.